

somme aucun service en retour ne devraient pas posséder le droit de vote, à mon sens.

Les gens qui touchent les allocations de chômage, le *dole*, ne devraient pas prendre part au scrutin, pensé-je. Ce sont ceux qui acquittent les impôts et font vivre le gouvernement du pays qui, par leur vote, devrait choisir les gouvernants et les législateurs. A cet égard, je vais donc au delà de la pensée de l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power) et dans la direction opposée à celle de mon excellent ami et voisin. J'ose dire qu'au lieu d'étendre le droit de vote, nous devrions le restreindre. Si nous voulons sauver la démocratie, confions-la à ceux qui ont intérêt à la sauver et non pas à ceux qui veulent l'exploiter uniquement pour en vivre, pour en tirer un avantage pécuniaire.

Inutile de rien ajouter. Ceci toutefois, à la veille des élections, la Chambre en général et certains députés en particuliers cèdent à la tentation de flatter autant de gens que possible, de faire appel à la vanité ou à l'influence politique d'autant de gens que possible. Je ne dis pas cela pour mon estimable voisin; je sais que les électeurs de sa circonscription l'élimineraient à la majorité qu'il voudrait. C'est un bon Ecossais, qu'aucun amendement ne saurait toucher. Mais, dans ses derniers jours, la législature expirante est tentée de flatter la masse dans les questions électorales et financières. Adressons-nous plutôt à la raison des gens raisonnables qui ont des intérêts en jeu, qui contribuent aux frais de l'administration nationale et à l'entretien de la nation, et qui, de la sorte, acquièrent quelque peu le sens des responsabilités. C'est une idée antisociale et antidémocratique de vouloir donner le droit de vote à des gens vivant dans des campements de travailleurs aux frais de l'Etat et dont les voix contre-balanceraient celles des pères de famille ou des propriétaires acquittant les impôts et portant le fardeau des responsabilités municipales ou nationales, de mettre sur un pied d'égalité devant la loi des gens absolument inutiles à la nation et les gens les plus utiles. Je suis décidé à me prononcer contre toute mesure visant à étendre le droit de vote sans tenir un juste compte des responsabilités municipales et nationales des gens appelés à exercer ce droit.

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a des centaines de gens dans les campements de travailleurs de ma circonscription. Je tiens à vous affirmer et, par votre entremise, à l'honorable préopinant, que beaucoup sont de parfaits citoyens.

M. BOURASSA: Oh! oui.

[M. Bourassa.]

M. MUNN: Ce n'est pas leur faute s'ils demeurent dans des camps; c'est à cause de leur mauvaise fortune. Bien qu'ils ne produisent pas de revenus et qu'ils soient à la charge de l'Etat, ils devraient avoir leur mot à dire dans la conduite des affaires du pays, et nous devrions les inciter à faire connaître leur point de vue. Pourquoi les maintenir dans leur état misérable? La façon de voir de l'honorable préopinant est une erreur. Je suis fortement en faveur de donner à ces gens le droit de vote auquel ils ont droit.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, un mot seulement pour expliquer le vote que je veux donner. Je suis en faveur du suffrage universel et je tiens à ce que les gens dont il s'agit puissent voter, mais je m'oppose à la méthode par laquelle on veut leur permettre d'exprimer leur suffrage.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de demander la parole, afin que la Chambre puisse se prononcer sur la motion dont elle est saisie. Cependant, comme le motionnaire se propose, je crois, de clore le débat, j'aimerais faire quelques observations dans le sens de celles qu'a formulées l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe).

Je ne partage pas l'avis exprimé par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Ainsi que je l'ai soutenu maintes fois dans ma ville natale, j'estime que tout Canadien devrait voter. Cependant, bien que tout Canadien ait le droit de voter, la loi attache à l'expression du suffrage des formalités que, malheureusement, les habitants des camps des chômeurs ne sont pas en état d'accomplir. L'électeur qui, à la suite d'une erreur, ne figure pas sur la liste des votants, même s'il habite le centre de la ville, se trouve privé de son droit de suffrage. A titre de candidat à des élections antérieures et de candidat probable aux élections prochaines, j'affirme qu'il est assez difficile de contrôler les noms inscrits sans avoir à vérifier des quantités de suffrages donnés par la poste ou par quelque autre moyen. Nous en avons fait l'expérience et elle n'a pas été agréable. Je ne suis pas en faveur de la répartition des voix. Je voudrais plutôt que l'on assure à tous l'occasion de s'inscrire à leur lieu de domicile. Au cas où cela ne serait pas possible, je préférerais voir quelques citoyens privés de leur droit de suffrage plutôt que de voir le système électoral vicié par la possibilité d'inscrire des voix de tant de manières différentes. Par conséquent, bien qu'en principe je tiens à ce que tout Canadien puisse voter, je tiens aussi à ce que la loi soit